

Avis voté en plénière du 11 avril 2017

La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble

Déclaration du groupe CFDT

L'habitat est une partie indissociable d'un triptyque qui comprend le logement, l'activité et la mobilité. Un habitat de qualité répond à ces trois nécessités. La CFDT partage l'un des constats essentiels de ce projet d'avis et du rapport qui l'a précédé.

La qualité du logement ne se mesure pas seulement en mètres carrés habitables ni en nombre de pièces à vivre ; l'environnement du logement en termes d'espaces verts, de sécurité, de service au public, de commerces de proximité et d'accès à la mobilité participe aussi et fortement du bien-être des habitants.

La CFDT soutient donc les nombreuses préconisations de ce projet d'avis, orientées vers l'amélioration non seulement de la qualité technique des logements, mais aussi de leur environnement. Citons une qualité de l'environnement des logements qui doit tenir une place importante dans les programmes de rénovation et de construction grâce à l'implication des collectivités et à l'engagement de moyens suffisants, des programmes qui doivent tenir mieux compte de la place des femmes dans l'habitat, dans la cité.

Le logement et les mobilités doivent être repensés en incluant les besoins de toutes et tous, femmes, hommes, jeunes personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes en situation d'exclusion sociale.

La qualité de l'habitat favorise l'intégration des individus dans la cité, sécurise les parcours professionnels, accompagne les transitions et mobilités qui peuvent s'opérer tout au long de la vie. C'est le sens de l'action de la CFDT dans ce domaine.

L'amélioration de l'habitat devrait être une cause nationale menée avec vigueur afin de renforcer la cohésion sociale et lutter contre les fractures territoriales.

La rénovation thermique, financée par une fiscalité écologique et couplée à des solutions innovantes de mobilité, peut contribuer à dépolluer notre atmosphère, tenir les objectifs de la COP 21 et rompre avec la précarité énergétique de millions de foyers.

En ce sens, la lutte contre cette précarité ne saurait se satisfaire d'un seul doublement du chèque énergie. Le combat pour la qualité de l'habitat contribue à l'élévation de la dignité humaine, à la santé, à préserver la planète du dérèglement climatique, à améliorer la qualité de l'air, à développer notre économie et nos emplois.

Ces dernières années, des efforts en ce sens ont été engagés, il faut encore en lever le degré d'ambition alors pourquoi attendre ? La CFDT a voté ce projet d'avis.